

production était exportable. Deuxièmement, il existe des services dont la prestation exige que les fournisseurs soient physiquement proches des consommateurs. Dans ces secteurs d'activité, l'entreprise doit avoir une présence sur le marché pour fournir le service là où il sera utilisé. Par exemple, une entreprise canadienne doit, pour exporter ce genre de services, envoyer des fournisseurs à l'étranger là où la production des services est requise. Ce processus exige que des personnes physiques traversent les frontières ou qu'une filière soit établie à l'étranger. Comme la présence commerciale oblige le fournisseur à établir une présence dans le territoire économique où le service est requis, la prestation de services à l'intérieur d'un pays donné est considérée comme une transaction entre ses résidents. Par convention, la prestation de tels services par les Canadiens à l'étranger n'est pas prise en considération dans les données sur les échanges commerciaux du Canada, même lorsque les fournisseurs sont des filiales d'entreprises canadiennes. Or, les entreprises canadiennes fournissent un volume important de services à l'étranger par l'entremise de leurs filiales sur place, et ce, non seulement parce qu'elles doivent y assurer une présence commerciale, mais aussi pour des raisons telles que la présence d'entraves au commerce. Aux États-Unis, comme le montre le tableau D.2, le Département du Commerce inclut ces ventes dans ses statistiques sur les opérations commerciales des filiales d'entreprises étrangères. On peut recourir à ces renseignements pour compléter les données tirées de la comptabilité de la balance des paiements du Canada pour avoir une vue plus fidèle des exportations canadiennes de services.

**Tableau D.3. Indice de restriction du commerce relatif aux fournisseurs étrangers de divers services, 21 pays**

	Comptabilité	Architecture	Services bancaires	Distribution	Ingénierie	Services juridiques	Services maritimes	Télécommunications
Argentine	0,29	0,16	0,07	0,09	0,15	s/o	0,33	0,29
Australie	0,41	0,15	0,12	0,10	0,08	0,42	0,42	0,04
Brésil	0,39	0,16	0,51	0,23	0,23	s/o	0,52	0,31
Canada	0,42	0,33	0,07	0,19	0,16	0,52	0,32	0,44
Chili	0,35	0,14	0,40	0,13	0,24	s/o	0,50	0,09
France	0,31	0,14	0,07	0,33	0,03	0,58	0,33	0,21
Allemagne	0,39	0,15	0,07	0,24	0,28	0,49	0,39	0,05
Hong Kong	0,32	0,22	0,09	0,05	0,13	0,27	0,40	0,21
Inde	0,44	0,08	0,60	0,32	0,10	0,40	0,61	0,69
Indonésie	0,56	0,30	0,55	0,32	0,24	0,57	0,56	0,67
Italie	0,43	0,30	0,07	0,29	0,17	0,54	0,38	0,14
Japon	0,43	0,19	0,19	0,25	0,18	0,52	0,41	0,04
Corée du Sud	0,48	0,19	0,43	0,33	0,12	0,44	0,58	0,68
Malaisie	0,51	0,33	0,65	0,40	0,26	0,54	0,52	0,58
Mexique	0,36	0,31	0,17	0,11	0,33	0,49	0,48	0,53
Philippines	0,63	0,33	0,53	0,37	0,15	0,54	0,64	0,45
Singapour	0,41	0,08	0,37	0,07	0,11	0,42	0,21	0,44
Afrique du Sud	0,44	0,11	0,19	0,07	0,10	s/o	s/o	0,59
Thaïlande	0,49	0,12	0,39	0,39	0,11	0,44	0,60	0,79
Royaume-Uni	0,19	0,07	0,07	0,19	0,07	0,31	0,24	0,00
États-Unis	0,33	0,23	0,06	0,16	0,19	0,48	0,60	0,03

Source : Base de données relatives à l'indice de restriction au commerce, Australian Production Commission, <<http://www.pc.gov.au/research/memoranda/servicesrestriction/index.html>>

Note : La valeur de l'indice varie de 0 à 1. Plus elle est élevée, plus fortes sont les restrictions imposées aux fournisseurs étrangers.